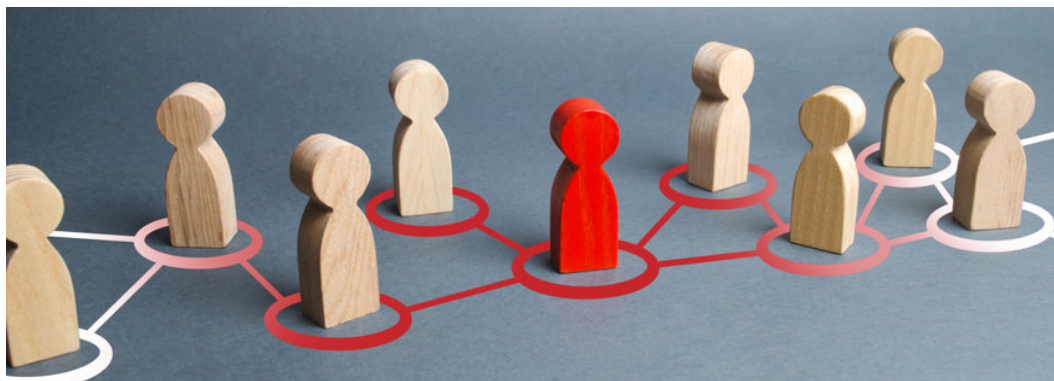


# CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE



## FONCTIONNEMENT

La vie associative est structurée autour de six secteurs d'activité : sport, loisirs et culture, citoyenneté, cadre de vie et environnement, services aux personnes et aux familles, solidarités-santé.

Le CLVAC est composé de 14 membres :

- 12 représentants associatifs élus : 2 représentants titulaires par secteur,
- 2 élus municipaux,
- 1 représentant du conseil des sages

Le CLVAC est co-présidé par un représentant désigné par les membres élus du CLVAC et un conseiller municipal.

3/4 réunions par an dont une avec l'ensemble des associations.

Le mandat des représentants dure 2 ans.

## ELECTION DES REPRÉSENTANTS

Les associations élisent leurs représentants par une élection à un seul tour selon les modalités suivantes :

- Chaque association s'affilie à un secteur principal d'activité,
- Chaque association ne peut présenter qu'un-e seul-e candidat-e dans le secteur d'activité qu'elle a choisi,
- Pour participer au scrutin, chaque association désigne un grand électeur parmi les membres de son conseil d'administration,
- Chaque grand électeur vote pour deux candidats dans son secteur d'activité.

Election des représentants et installation du conseil le 3 Février 2022.

Contact : [vielocaleassociative@malzéville.fr](mailto:vielocaleassociative@malzéville.fr)  
Tél. : 03.55.68.70.39

**MALZÉVILLE**